



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

chambres de commerce et d'industrie

Question écrite n° 11827

Texte de la question

M. Patrice Martin-Lalande attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur les élections professionnelles. Lors des élections des représentants aux chambres de commerce et d'industrie, les conseillers municipaux sont tenus d'assurer une permanence une journée entière pour des scrutins qui attirent un nombre infime d'électeurs. Cette pratique dépassée représente beaucoup de temps perdu pour les élus, membres du bureau de vote, qui délaissent leurs activités professionnelles pour une opération quasi nulle. L'Association des maires de France propose que l'organisation de ces élections soit confiée aux services et organismes dont elles relèvent, en généralisant le vote par correspondance. Cette modalité de vote existe déjà pour la quasi-totalité des élections professionnelles. Il lui demande de bien vouloir lui préciser les solutions envisagées par son ministère pour répondre à cette modalité d'organisation des élections professionnelles.

Texte de la réponse

En application des textes en vigueur, les élections dans les chambres de commerce et d'industrie (CCI) se déroulent actuellement dans les mairies. Les électeurs votent dans la commune sur la liste de laquelle ils sont inscrits ou dans une commune de rattachement lorsque le nombre d'électeurs est inférieur à cinquante. Ces élections requièrent effectivement au moins la présence du maire ou de son délégué. Le taux d'abstention est en moyenne assez élevé. Le nombre d'électeurs votant à l'urne est d'autant plus faible que, précisément, le vote par correspondance se trouve être déjà majoritairement utilisé. Toutefois, une réforme de l'institut consulaire, incluant celle des élections, est à l'étude. La réforme du processus électoral consulaire doit permettre de simplifier fondamentalement ce scrutin, d'alléger, voire de supprimer la charge des maires de réduire celle des préfets et de l'administration centrale, d'améliorer le taux de participation.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Martin-Lalande](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11827

Rubrique : Chambres consulaires

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 mars 1998, page 1585

Réponse publiée le : 11 mai 1998, page 2683